 <p>AGGLO Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des décisions du conseil communautaire</p> <p>DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p>CA-PDT-2026- 064</p>
---	---	---

Contrat de mise à disposition de matériel à titre gracieux entre l'Espace Marcel Carné et la CAESE pour les représentations de « Faraëkoto »

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil communautaire la possibilité de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne ;

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, afin de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants ;

CONSIDÉRANT les orientations de la CAESE en matière de politique culturelle ;

CONSIDÉRANT plus particulièrement sa volonté de rendre la culture accessible à un public le plus large possible, notamment par une programmation de spectacles vivants, d'expositions temporaires et de performances artistiques ;

CONSIDÉRANT le souhait de la CAESE de solliciter l'Espace Marcel Carné, dans le cadre de la programmation culturelle, la mise à disposition d'un vidéoprojecteur pour les représentations de « Faraëkoto » au Théâtre intercommunal d'ÉTAMPES ;

CONSIDÉRANT le contrat de mise à disposition de matériel à titre gracieux ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De retenir la mise à disposition d'un vidéoprojecteur par l'Espace Marcel Carné, Place Marcel Carné – 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, représentée par Monsieur Régis FERRON en qualité de Directeur et par délégation la responsable Administrative et financière Madame Joana URQUIJO, pour la période du 10 au 16/03/2026 au Théâtre Intercommunal d'ÉTAMPES.

ARTICLE 2 : De signer le contrat de mise à disposition de matériel et tous les documents y afférents avec l'Espace Marcel Carné.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux

mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Service Culturel de la CAESE.
- Direction des Moyens Généraux.

Étampes, 12 MARS 2026



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Mittelhauser", is written over a large, light blue circular scribble.

Johann MITTELHAUSSER

Contrat de mise à disposition de matériel

Entre les soussignés :

D'une part :

L'Espace Marcel Carné,

Place Marcel Carné à Saint-Michel sur Orge (91240)

Adresse du siège et de correspondance

Place Marcel Carné, 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

N° SIRET : 840 655 286 - 00010

Code NAF : 9004 Z

N° TVA intracommunautaire : FR 14 840655286

Licences d'entrepreneur du spectacle : 1-L-R-2021008237, 2-L-R-2021008699, 3-L-R-2021008698

Représenté par Monsieur Régis FERRON en sa qualité de Directeur

Ci-après dénommé le « propriétaire » d'une part,

Et d'autre part :

Raison sociale : Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne

Siège social : 76 rue Saint-Jacques 91150 ETAMPES

N° de SIRET : 20001784600045

Code APE/NAF : 8411z

Représenté par son Président M. Johann MITTELHAUSSER

Ci-après dénommée « le contractant »,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Dans le cadre de l'accueil du spectacle *Faraëkoto* au Théâtre de l'Étaminois, le propriétaire met à la disposition du contractant le matériel suivant :

- un vidéoprojecteur 20 000 lumens d'une valeur de 33 330€ HT

Article 2 – Lieu et durée de la prestation

Le prêt sera réalisé à compter du mardi 10 mars au lundi 16 mars 2026.

Ces dates comprennent l'enlèvement et le retour du matériel par le personnel de l'établissement susnommé à l'adresse suivante :

Espace Marcel Carné,
Place Marcel Carné,
91240 Saint-Michel-sur-Orge

Article 3 – Modalités financières

Le propriétaire et le contractant assurent ce prêt mutuel à titre gratuit.

Article 4 - Transport

Le transport est à la charge du contractant qui disposera d'un véhicule adapté pour enlever puis restituer le matériel aux dates figurant à l'article 2.

Article 5 - Utilisation du matériel

Le cocontractant s'engage à rendre le matériel en l'état au moment de la mise à disposition, ou à le remplacer en cas de détérioration.

Toute cession ou sous-location du matériel mise à disposition est interdite.

Protocole sanitaire : Le matériel devra être rendu nettoyé et désinfecté.

En cas de perte, vol ou dégradation de tout ou partie du matériel prêté, la ville de Saint-Michel-sur-Orge en demandera le remboursement à l'emprunteur.

Article 6 – Assurances

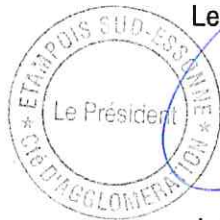
Le contractant déclare avoir souscrit l'assurance nécessaire à la couverture de tous les risques liés au prêt du matériel par le propriétaire et devra fournir une attestation d'assurance au propriétaire.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Michel-sur-Orge, le 05/03/2026

Pour l'Espace Marcel Carné
Le Directeur Régis Ferron
Et par délégation la responsable
Administrative et financière

Joana URQUIJO

Pour la Communauté d'Agglomération de
l'Etampois Sud-Essonne
Le Président



Johann MITTELHAUSSER